



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, lors de sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a édicté [l'ordonnance OCA28-22-017](#) permettant la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit, pour l'événement suivant (Résolution CA22 28 229) :

- la Course boréal 5 km et 10 km qui aura lieu le samedi 5 novembre 2022 de 9 h à 15 h aux endroits suivants : Centre socioculturel, parc-nature du Bois de L'Île-Bizard et sur la Montée de L'Église.

Cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 25 octobre 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza